

Proposition présentée par les députés:

MM. Eric Stauffer, Sébastien Brunny et Roger Golay

Date de dépôt: 13 juin 2007

Proposition de motion

Création d'une Cellule de promotion de l'emploi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le nombre de chômeurs de longue durée ne cesse d'augmenter ;
- que l'OCE ne réagit pas suffisamment ;
- que bon nombre de fonctionnaires de l'OCE ne sont pas employés à bon escient eu égard à leurs réelles aptitudes ;
- que le Conseil d'Etat veut déléguer le service de placement à une entreprise externe française dont le siège se trouve à Paris ;
- que l'Etat ne doit pas déléguer le travail qui lui incombe,

invite le Conseil d'Etat

- à suspendre avec effet immédiat le mandat conféré à Hestia ;
- à créer sans délai une « Cellule de promotion » dynamique de l'emploi au sein de l'OCE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'État a confié un mandat à une entreprise française pour le placement des chômeurs de longue durée. Cette entreprise dont le siège est basé à Paris n'a aucun réseau sur le marché local. Outre le coût énorme de ce contrat, ce mode de faire ne résoudra pas les problèmes locaux que rencontrent les chômeurs. L'Etat ne doit pas externaliser le travail et les responsabilités qui lui incombent. Raison pour laquelle la présente motion demande la création d'une Cellule de promotion de l'emploi au sein de l'OCE.

Qui est le mandataire Hestia, François Ginet ?

Après une brève enquête les éléments suivant apparaissent :

La société Hestia, François Ginet a été créée le 17 novembre 2006 en vue du juteux contrat avec l'Etat de Genève.

En réalité la société Hestia est un prête-nom pour son actionnaire M. Bernard Courtaud, de nationalité française et résidant en France. En réalité la société ABC sas à Paris, dirigée par le fils de Bernard Courtaud, est propriétaire de la société Hestia Partners sas, qui a son siège au 23, rue d'Anjou, 75008 Paris, qui elle-même détient Hestia, François Ginet à Genève et qui travaille sous la « marque » Maison Hestia, société inconnue à Genève (sic) ! Cette cascade de sociétés apparaît assez suspecte, il reste à souhaiter que l'État de Genève ait soigneusement vérifié ses sources.

A se demander qu'a fait Genève sans les compétences parisiennes pour replacer des chômeurs. En effet la France, avec un des plus hauts taux de chômage en Europe, n'offre pas toutes les garanties en matière de compétence dans ce domaine.

Analyses et indications pour la création d'une Cellule de promotion de l'emploi :

Force est de constater que la recherche d'un emploi est aujourd'hui plus complexe qu'il n'y paraît et demande un réseau efficace d'intervenants de toutes origines : bureaux de placement privés (qui

engagent selon les derniers chiffres une énorme quantité d'euro-frontaliers), Office cantonal de l'emploi, nombre de chasseurs de têtes, journaux, réseaux professionnels et privés, etc.).

Les services de l'Etat (OCE) ne peuvent fournir aujourd'hui que peu de propositions de postes de travail aux demandeurs d'emploi du canton.

La carence du système actuel est le peu de fiabilité du tri des candidats lancés sur le marché par l'OCE qui, souvent, propose des candidats sans contrôle suffisant de leur profil professionnel. Cela a engendré une perte de confiance des employeurs à l'égard de l'OCE, entraînant une baisse notoire de propositions et de placements pour cet office. Toutefois, à la décharge de l'OCE, compte tenu de la lourdeur administrative imposée par Berne, son évolution est constante, mais forcément très ralentie.

Il conviendrait que les placeurs de l'OCE soient qualifiés, qu'ils disposent d'un réseau adapté à leur secteur et que leur rémunération soit basée sur un salaire fixe ainsi qu'une prime aux résultats comme il est de règle dans ce métier.

Le but de cette note est de promouvoir et d'améliorer les systèmes actuels de placement des chômeurs, notamment ceux de longue durée.

En vue d'une amélioration, nous pourrions nous calquer sur le service des mesures cantonales de l'OCE, qui a mis en place une entité dénommée « ARE » (Allocations de retour en emploi), qui depuis 1998 se distingue par une stratégie efficace de soutien aux chômeurs. Par sa rapidité d'exécution dans l'application des mesures destinées aux chômeurs en fin de droit, elle donne satisfaction et mérite d'être soutenue davantage dans son développement.

Jusqu'à ce jour, cette petite entité travaille avec fort peu de moyens (cinq conseillers, dotés d'un matériel de travail inadéquat, etc.).

Au vu de cela, il est regrettable que les « ARE » n'aient pas plus d'échos favorables de la part de certains membres de la direction de l'OCE pour soutenir cette méthode de fonctionnement.

Les offices régionaux de placement (ORP) ne sont pas en reste puisqu'ils ont mis en place il y a un an une section dénommée : « Contact entreprise » composée d'un répondant par agence de placement qui se rend chez les chefs d'entreprises en cas de demande de main-d'œuvre auprès de l'OCE.

Malheureusement, force est de constater que cette organisation n'est que virtuelle compte tenu du fait qu'elle n'est pas une entité à part entière, comme l'est la section des « ARE », et qu'elle est composée uniquement de répondants par agences, chapeautés par un chef « contact entreprise » qui

procède à des rencontres tous les quinze jours. Ces répondants, qui travaillent uniquement à temps partiel, sont détachés au goutte-à-goutte de leur agence pour ce type d'activité. Néanmoins, il faut signaler que les premiers résultats sont plutôt encourageants, mais nettement insuffisants compte tenu de l'évolution du marché actuel.

L'intérêt de créer la « Cellule de promotion » réside dans le désir d'utiliser les compétences actuelles de l'OCE dans une organisation globale de recherche d'emploi et de placement de personnel plus efficace, et dans une structure plus dynamique et « accrocheuse » face à une concurrence privée de plus en plus incisive.

Le but de cette motion est de détacher un certain nombre de conseillers en personnel (plutôt de formation commerciale ou venant du secteur privé du placement) qui se consacreront uniquement à la « Cellule de promotion », leur mission consistant durant une période déterminée à établir des contacts puis à rencontrer les entreprises en les informant des possibilités qui s'offrent à elles en matière de main-d'œuvre disponible au sein de l'office.

L'activité principale de la « Cellule de promotion » reste la promotion des demandeurs d'emploi sur le marché local et la réception ainsi que le suivi de toutes les offres d'emploi disponibles dans le canton.

Il va de soi que cette entité devra créer une base de données sur les postes vacants du canton de Genève et la mettre à disposition des personnes concernées ; il faudra bien sûr soutenir tout cela avec des outils de travail actuels et des moyens appropriés (publicité, marketing, etc.).

Cette « Cellule de promotion » devra participer aux conférences et réunions intra- et extra-muros concernant toute situation relative à l'emploi dans le canton et hors canton, notamment avec la promotion économique.

Après une période déterminée, un bilan sera fait sur les résultats obtenus par cette Cellule de promotion, par exemple fixation des objectifs et réunion tous les trois mois.

Les informations récoltées pourront de fait être transférées par contact direct avec les conseillers en personnel chargés des dossiers des candidats à l'embauche. Cela permettra de formaliser le contact entre le conseiller en personnel et l'entreprise par l'intermédiaire du conseiller externe. Celui-ci pourra néanmoins s'occuper du suivi du dossier de placement en collaboration avec le conseiller interne.

Cela permettra aussi de multiplier les propositions d'emploi faites aux chômeurs compte tenu du fait que les conseillers externes seront sur le terrain de manière continue et à l'affût de toute nouvelle situation. Cela servira aussi à régler un certain nombre de problèmes inhérents à l'engagement. Le

conseiller externe pourra appuyer son collègue interne avec des informations plus précises sur les postes vacants connus et le type d'entreprise, voire rendre à nouveau visite à l'employeur pour s'assurer du bon déroulement des procédures avec l'office du travail, cela afin d'offrir une image de professionnels de l'emploi aux entreprises du canton et aux demandeurs d'emploi, c'est-à-dire un vrai service. Le résultat à brève échéance sera de « casser » cette image lamentable des chômeurs dans notre canton ; il faut les bonnes personnes aux bons postes. Il faudra aussi faire connaître la charte de l'emploi et bien sûr les informations de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) relatives aux domaines traités. Cela constituera un vrai soutien à la population genevoise directement sur le terrain.

Enfin, force est de constater qu'un projet de ce type ne révolutionne aucunement l'organisation de l'Office cantonal de l'emploi. Il apporte une réponse aux chefs d'entreprise avec un vrai service, déjà amorcé par la section ARE et conforme à l'activité des ORP dans le domaine « contact entreprise », mais qui est actuellement nettement insuffisant.

Il va de soi que la « Cellule de promotion » devra intensifier de manière conséquente le travail déjà effectué par les conseillers ARE et les conseillers « contact entreprise » avec une équipe et des moyens renforcés. Ces mesures actuelles doivent être revues et renforcées avec des conseillers du type « vendeur/commerciaux » de première force, assistés de moyens informatiques adaptés permettant des transferts d'informations plus rapides.

Ces quelques moyens mis à disposition devraient permettre d'améliorer le placement du personnel chômeur et les résultats probants des ARE nous confortent dans notre opinion selon laquelle il faut donner plus d'ampleur à ce type d'organisation. Il va de soi qu'un chômage en baisse devrait donner à la population plus de confiance en ses institutions.

Nous pensons que l'application de notre proposition devrait permettre de placer environ 1200 demandeurs d'emploi par année, avec une équipe, déjà employée par l'Etat, de dix collaborateurs et d'un coordinateur.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de soutenir la présente motion.